



entreprise individuelle radiée

Par **Alain5**, le **05/12/2014** à **23:25**

Bonjour ,

Voici le sujet . J'ai fait réaliser des travaux en 2012 par un entrepreneur individuelle en bâtiment étanchéité, cette entreprise a été radiée en 2013 . J'ai sollicité sa garantie décennale suite à une fuite en 2014, mais son assureur refuse de me couvrir les frais de réparations car les matériaux utilisés n'avaient pas d'avis technique . Quels sont mes recours ? Puis-je chercher la responsabilité de l'entrepreneur et assigner une entreprise radiée ?

Merci pour votre avis

Alain

Par **moisse**, le **07/12/2014** à **10:28**

Bonjour,

Cet assureur ne peut vous opposer une quelconque fraude de son souscripteur si tant est qu'une fraude soit mise en évidence.

C'est donc l'assureur qu'il faut chercher et non une entreprise disparue et régulièrement radiée.